

L'hon. M. Pearson: Oh, oh.

M. Hansell: Donc, chaque fois que les fonctionnaires de la Banque du Canada veulent comparaître devant le comité parlementaire de la banque et du commerce, il leur suffit d'adresser une requête en ce sens, et le comité de la banque et du commerce est tout disposé à les entendre. Comment donc peut-on prétendre qu'un fonctionnaire n'est pas en mesure de se défendre? Je poursuis l'éditorial:

Deuxièmement, monsieur Low a de nouveau révélé que, s'il obtenait la direction des affaires nationales, le Crédit social administrerait le dispositif extrêmement complexe et délicat de notre système monétaire.

Il y a vraiment de quoi rire dans l'impudence de M. Low envers le gouverneur de la Banque. Il se trouve que M. Coyne est un homme très compétent, qui possède des connaissances exceptionnelles dans l'art difficile et dans la science des opérations bancaires à l'échelle nationale.

Eh bien, c'est peut-être vrai; mais nul n'est à l'abri des critiques du Parlement car, en notre qualité de députés, nous représentons le peuple du Canada.

Je ne veux pas vous lire tout l'éditorial, mais, un peu plus loin, nous trouvons encore ceci:

Les créditeurs,—charlatans du domaine économique,—

Des voix: Oh, oh!

M. Hansell: Merci pour vos applaudissements; nous y sommes sensibles. Et maintenant je dirai ceci: le monde tel que nous le connaissons à l'heure actuelle n'est pas le résultat des initiatives de personnes sensées. Je poursuis la lecture de l'éditorial:

Les créditeurs,—charlatans du domaine économique,—prétendent avoir découvert que notre système monétaire n'est qu'un infâme complot pour tondre le public.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'aime pas interrompre l'honorable député, mais une règle de la Chambre interdit la lecture d'extraits de journaux qui ont trait à des débats déjà tenus à la présente session. Je renvoie l'honorable député à cette règle qui est le commentaire n° 264 de la troisième édition de Beauchesne. En voici un passage:

Il est contraire au Règlement de lire des extraits, au cours d'un débat, si:—

Il y a ensuite un certain nombre de sous-titres:

a) les extraits sont tirés d'une discussion qui a eu lieu au cours de la même session;

c) renferment des expressions antiparlementaires, car on ne peut répéter sous la forme de citation des propos dont la forme ne conviendrait s'ils étaient parlés;

d) ont trait à quelque chose qu'a dit un député, ou s'ils critiquent ou nient, ce qu'a dit un député;

e) ou se rapportent à des délibérations qui ont eu lieu dans l'autre chambre du parlement.

[M. Hansell.]

Cet extrait de journal semble viser ce qu'a dit l'honorable député, plus tôt au cours de cette session-ci. Dans ces conditions, cela me semble contraire au Règlement.

M. Hansell: Monsieur l'Orateur, sans doute l'honorable député aurait-il pu poser la question de privilège, mais il s'agit ici, à mon avis, d'une question extrêmement importante puisqu'on s'y attaque au chef créditiste du fait de certains propos qu'il a tenus.

M. l'Orateur: Je ne voudrais pas que l'honorable député croie que je veux l'empêcher d'en parler. Toutefois il est contraire à l'usage de donner lecture de ces extraits de journaux.

M. Hansell: Monsieur l'Orateur, je m'incline devant votre décision. En effet, je crois avoir fini de parler de cette partie de l'éditorial où il est question du parti créditiste. Je n'avais pas songé d'abord au Règlement. Si j'y avais pensé, je n'aurais pas donné lecture de l'article. Il reste cependant une autre partie de l'éditorial où il n'est pas question de mon chef, ni de ce qu'il a dit. Le contraste est frappant:

C'est ce que croyait dur comme fer William Aberhart, ce bouffon albertain venu à la politique par la voie d'un évangélisme de type eschatologique. "Si les banques peuvent tirer de l'argent d'un chapeau sans compter, pourquoi, estimait *Bible Bill*, le gouvernement ne pourrait-il pas en faire autant?" C'est pourquoi il offrait de payer \$25 à tout le monde, pour rien et éternellement. Allant même plus loin, il a juré aux citoyens que pour financer ces largesses il serait absolument inutile de recourir le moins du monde à l'impôt.

Voilà les notions fantaisistes qu'avait sur l'économie William Aberhart, dont l'ignorance de ces questions était proprement monumentale.

Si j'ai lu cela, monsieur l'Orateur, voici pourquoi. Voyez comme l'auteur de cet éditorial est illogique. Il s'en prend au chef du groupe du crédit social parce que ce dernier a critiqué le gouverneur de la Banque du Canada. Le chef du groupe du crédit social n'a pas du tout critiqué le gouverneur de la Banque. Il a tout simplement parlé de la ligne de conduite du gouverneur. Mais ce journaliste s'élève contre le chef du groupe du crédit social parce qu'il a critiqué un homme qui, écrit le journaliste, ne peut pas se défendre. Mais que fait donc ce journaliste sinon critiquer un homme qui est mort depuis longtemps et qui ne peut certes pas revenir pour se défendre? Pourtant, il traite cet homme de bouffon, parvenu dans la politique par voie de la prédication, de ces orateurs voués à prédire la fin du monde.

Quelques-uns d'entre nous sont vraiment heureux qu'un homme comme William Aberhart ait existé et qu'il ait fait le procès de notre régime économique actuel qui mène